

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

ont participé le 23 avril 2018 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. A. Roth, Président

M. Ch. Marrel, Vice-Président M. D. Bérard, secrétaire

M. M. Markides Mme P. Salathé

Municipalité : M. G. Muheim, Syndic

Mme Ch. Dupertuis Mme N. Greiner-Meylan

M. Ph. Michelet Mme C. Schiesser

Boursier communal : M. S. Ruby Boursière communale adj : Mme V. Guex

Secrétaire municipale : Mlle I. Fogoz

Commission de gestion : M. J.-B. Brunet

Mme M. de Watteville M. A. Kalogeropoulos Mme S. Rainotte

Excusé: M. Ch. Dupertuis, Président

Commission des finances : M. J.-P. Bolay, Président

M. J.-Cl. Favre M. M. Henchoz

Mme. A. Ramoni-Perret Mme Ch. Touati de Jonge

PREAMBULE

Se conformant au mandat fixé par l'article 46 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2017.

A cet effet, des versions provisoires des documents suivants lui ont été remis :

- Préavis 02/2018 sur les comptes 2017
- Brochure commentée des comptes de fonctionnement et comptes de bilan 2017
- Rapport de gestion 2017
- État des crédits accordés par le Conseil communal (état au 31.12.17) selon préavis



Ces documents ont été commentés à la Commission des finances et à la Commission de gestion par la Municipalité lors de la séance de présentation.

La Commission des finances a également eu accès, lors de nombreuses réunions de travail, à l'ensemble des détails des différents comptes, ainsi qu'aux pièces justificatives y relatives.

Pendant notre période de contrôle, plusieurs membres de la Commission des finances ont par ailleurs sollicité notre boursier et/ou son adjointe afin d'obtenir un complément d'information et des réponses à des questions, ce qui a permis de clarifier certaines opérations comptables.

Nous tenons à les remercier ici pour leur disponibilité, leur réactivité et leur patience.

Questions orales

Les Commissions des finances et de gestion se sont retrouvées avec la Municipalité pour les traditionnelles questions orales le 7 mai 2018.

Les questions posées l'ont été principalement dans un but de clarification et de compréhension de certains textes, chiffres ou commentaires. Notre attention a surtout été portée sur les postes ayant une différence importante ou peu compréhensible par rapport au budget. Les réponses reçues aux nombreuses questions de notre commission ont apporté dans l'ensemble la clarté souhaitée. Certains aspects des questions et réponses sont repris dans ce rapport.

Questions écrites

La Commission des finances ayant reçu des réponses à l'ensemble de ses questions lors des nombreux échanges ayant eu lieu avec des membres de la Municipalité ou de l'Administration communale, elle n'a aucune question écrite à poser.

Comptes 2017 et préavis

Il y a quelques années, nous recevions avant la séance de présentation des comptes le fascicule des comptes approuvé par la Municipalité et il en était de même pour le préavis.

Ce « monde parfait » n'est aujourd'hui malheureusement plus d'actualité! En ce qui concerne les comptes 2017, nous avons reçu le fascicule avant la séance de présentation, mais provisoire et non validé par la Municipalité. Quant au préavis, celui-ci nous a été distribué à la séance de présentation avec certains chapitres encore en travail. Les Municipaux l'ont découvert comme nous pour la première fois!

Cette manière de faire représente pour la Commission des finances une grande perte de temps, car il faut toujours comparer les nouveaux documents reçus aux anciens que nous avons annotés. Et, cerise sur le gâteau, le temps qui nous est imparti pour faire notre rapport n'est pas prolongé pour autant.

Quant au préavis, sa présentation date de bien des années et une nouvelle mouture modernisée au niveau de l'analyse serait la bienvenue. Un regard sur ce qui se fait dans d'autres communes pourrait être instructif. Notre Syndic nous a informés que ses intentions allaient dans cette direction.

Nous osons donc espérer que l'analyse des comptes 2018 se passera sous de meilleurs auspices.



CONTROLES ET SONDAGES

Comme de coutume, dans le cadre de son analyse des comptes de fonctionnement et du bilan, la Commission des finances a choisi plusieurs thèmes d'examen dont les commentaires figurent ci-après.

Analyse du résultat 2017

Saluons tout d'abord le résultat positif de CHF 290'240.12 qui vient clôturer l'année 2017.

Le crédit extrabudgétaire de CHF 410'000.- qu'il avait fallu voter en cours d'exercice nous laissait entrevoir à nouveau des chiffres rouges. Aussi, c'est avec plaisir que nous avons appris cette bonne nouvelle.

Il faut cependant relativiser la situation. En effet, l'année 2017 a bénéficié de nombreuses recettes extraordinaires qui au total représentent CHF 1'218'835.-.

On y trouve par exemple une restitution de CHF 306'883.- de la part des TL à la suite du décompte définitif 2016, des correctifs de subventions de la FAJE pour des années antérieures (CHF 124'869.-), des correctifs de charges liées à notre participation aux frais d'enseignement primaire et secondaire (CHF 416'633.35).

Donc, sans ces recettes extraordinaires, 2017 bouclerait avec un déficit de presque CHF 1 million. Comment expliquer un tel résultat ?

Si nos comptes ont bénéficié de quelques recettes extraordinaires, il en va de même pour les charges. En tête de liste, on retrouve, comme à chaque fois, la facture sociale et la péréquation :

- En constituant fin 2016 un actif transitoire de CHF 235'000.-, nos autorités ont sousestimé la facture finale à payer pour 2016. Nous nous retrouvons ainsi avec une charge additionnelle d'environ CHF 210'000.- à assumer en 2017.
- Nos bons résultats pour 2017 vont avoir un impact sur la facture finale à payer au canton (qui nous sera transmise dans le courant de l'été). On a donc cette fois prévu dans les comptes, au travers de passifs transitoires, une charge additionnelle à venir de CHF 1'280'000.-.
 - Si cette réserve nous paraît très élevée, elle aura dans tous les cas le mérite de nous éviter d'impacter les comptes 2018 avec un résiduel 2017.
- A noter pour finir que nous avions prévu dans le budget 2017 de prélever CHF 253'700.sur le fond de réserve péréquation, ce qui n'a pas été fait, d'où finalement un impact additionnel sur nos charges.

A eux seuls, ces trois éléments représentent ainsi presque CHF 1.8 million.



EXAMEN DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT (PAR SONDAGE)

Le passage en revue détaillée des comptes de fonctionnement nous permet de faire un certain nombre de constats généraux relatifs à la tenue de ces comptes :

- Nous avons noté dans les comptes beaucoup d'écritures pour de très faibles montants correspondant à de petites dépenses. Nous encourageons nos autorités à réfléchir à une solution permettant de rationaliser ce volume d'écritures.
- Dans le même ordre d'idées, on constate un très gros volume d'écritures correspondant à l'émission des factures de taxe pour les déchets ménagers (286 pages d'écritures comptables).
 - Ces factures devant être émises nominativement, il n'est pas possible de réduire leur quantité, mais nous notons avec satisfaction que la Municipalité envisage prochainement un passage à la e-facture.

Charges du personnel

La Commission des finances relève la difficulté constante, rencontrée par notre Municipalité, de contenir les charges du personnel.

A nouveau, les charges liées à l'UAPE et au préscolaire viennent augmenter le total des charges du personnel de la Commune.

En plus, ces charges ont été cette année impactées pour CHF 21'000.- par le règlement d'un litige lié à un contrat de travail qui nous semble avoir coûté fort cher.

Nous recommandons à ce propos de prévoir un budget pour les frais juridiques liés aux comptes de l'administration (compte 110.3185.00). On note un solde de CHF 12'877.- dans ce compte alors qu'aucun budget n'avait été prévu.

Nous rendons également la Municipalité attentive à la nécessité de limiter les dépenses du compte « Indemnisation et remboursement de frais » (compte 110.3060.00).

Pour terminer sur ce chapitre, nous avons été informés de la règle d'augmentation automatique annuelle de 5% du salaire des organistes. Nous n'adhérons pas à cette règle, surtout dans une période de non-inflation comme celle que nous vivons depuis plusieurs années. Nous recommandons à la Municipalité de revoir cette pratique.

Loyers bâtiments patrimoine financier

Comme mentionné dans notre rapport sur les comptes 2016, la gérance Rilsa a remplacé la gérance Philippe Nicod à partir du 1^{er} janvier 2017.

Avec Rilsa, les frais de gérance sont en augmentation, car ils incluent nouvellement une partie technique (état des lieux, inspections des biens, inventaire des réparations à effectuer...) qui était effectuée auparavant par nos employés communaux. Ainsi, comme la plupart des propriétaires, la Municipalité s'en remet entièrement à Rilsa pour la gestion de ses biens. Par contre, elle garde un œil attentif quant aux investissements à faire, la compétence de dépense du régisseur étant clairement définie dans le contrat de gérance que nous avons pu consulter.

Dans notre dernier rapport (comptes 2016), nous avions relevé un manque de clarté évident quant aux frais de chauffage en particulier. C'est donc après un premier exercice de 12 mois que nous avons examiné les comptes fournis par Rilsa à la Municipalité.



L'exercice comptable de la gérance Philippe Nicod allant du 1^{er} juillet au 30 juin, la gérance Rilsa a donc repris les rênes en plein milieu d'exercice. De ce fait, des reprises de charges de chauffage sur 6 mois ont eu lieu avec une influence négative sur la somme des loyers encaissés. Sans cette « manœuvre comptable », les loyers notifiés dans les comptes seraient beaucoup plus près de ceux budgétés. Les comptes 2018 devraient mieux coller à la réalité. Il faut noter que la fiduciaire a été mandatée spécialement pour un contrôle spécifique de la correspondance des comptes de la gérance avec les nôtres.

Nous avons pu constater que le compte bilan 9115.03.00 « Gérance Rilsa c/c loyers » correspond bien aux opérations passées en compte.

Rilsa utilise pour chaque bâtiment en gérance un « numéro immobilier », alors que dans nos comptes, nous parlons pour les mêmes immeubles d'Auberge, de maison Pasche etc. Nous suggérons à la bourse de compléter notre nomenclature avec le numéro utilisé par Rilsa afin de faciliter les contrôles et recoupements.

Nos différents contrôles nous ont permis de constater la concordance entre les chiffres des comptes avec ceux remis par la gérance Rilsa.

Frais de réceptions et manifestations

(Compte 110.3170.00)

Par rapport au budget de CHF 18'600.-, le compte clos avec CHF 30'761.65 laisse apparaître un dépassement de CHF 12'161.65 (65.4%). L'an dernier, nous avions déjà soulevé le problème de l'excédent de charges dû en partie à des erreurs de ventilation, mais aussi à un budget sous-évalué.

Si cette année les ventilations erronées ont disparu, c'est à nouveau un budget insuffisant qui est à l'origine de l'excédent de charges. Nous pouvons aisément comprendre que des évènements imprévus puissent surgir en cours d'année, mais en passant sous la loupe l'ensemble des coûts de ce poste, nous estimons que certaines dépenses auraient pu figurer dans le budget (pour les plus importantes : départ du pasteur, fenêtre de l'Avent, coût de la participation du personnel communal aux différentes manifestations, repas de la Municipalité...). Nous avons aussi noté une dizaine de dépenses entre CHF 300.- et CHF 600.- qui participent à l'excédent de charges.

Pour l'élaboration du prochain budget, nous recommandons à la Municipalité :

- d'avoir une vision plus critique (ou optimiste) des évènements ou dépenses à venir
- d'augmenter le poste « diverses réceptions » qui, avec CHF 1000.-, est sous-doté (ou de créer un poste « divers et imprévus »).

Le poste « utilisation vin communal » qui représente une charge de CHF 10'500.- a retenu notre attention. Nous avons pu constater avec quelle rigueur le décompte est tenu par Mme Guex, boursière adjointe. Chaque sortie de vin de la cave est justifiée par une pièce écrite. Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le choix d'attribution du vin fait par la Municipalité et nous n'avons pas constaté de décisions pouvant porter à discussion.



Vacations du Conseil et des commissions

L'année 2017 est la première année complète gérée par M. Didier Bérard, secrétaire du Conseil.

Selon une habitude maintenant bien établie, nous avons opéré un contrôle des documents reçus et élaborés par le Secrétariat du bureau du Conseil et ceci amène les commentaires suivants :

- Tous les documents relatifs aux vacations et séances du Conseil se retrouvent à l'intérieur d'un même classeur.
- Le document « Liste de présence aux séances » est maintenant utilisé de façon régulière par la grande majorité des commissions nommées par le Conseil. Certaines commissions permanentes ont opté pour un document créé spécifiquement et adapté à leurs besoins, l'essentiel étant que les informations soient claires et compréhensibles.
- Nous avons effectué différents pointages concernant les écritures comptables et leur concordance avec les documents y relatifs; ces contrôles nous ont permis de constater l'exactitude des chiffres soumis et de nous forger une opinion favorable sur les documents présentés.

Une commission n'a transmis sa « liste de présence aux séances » qu'à fin décembre sur injonction du secrétaire. Nous rappelons que ce document doit être remis au secrétariat du Conseil en même temps que le rapport sur préavis.

Quelques améliorations – n'ayant aucune incidence sur la comptabilité en elle-même – et permettant de faciliter le contrôle seront proposées directement à notre secrétaire.

Nous tenons à remercier notre secrétaire du Conseil, M. Didier Bérard pour le travail fourni et le temps consacré au service du Conseil communal.

Et « last but not least », nos remerciements vont aussi à tous les conseillères et conseillers pour la qualité des documents fournis.

Vacations de la Municipalité

Les documents ayant trait aux vacations de notre Municipalité ont été contrôlés par sondage.

Les pièces donnant lieu à des paiements par la bourse sont toutes visées par le Syndic.

Toutes les pièces sont classées de manière ordonnée, ce qui facilite les contrôles. Nous avons constaté que toutes les notes de frais sont accompagnées de pièces justificatives.

Le récapitulatif des heures consacrées mensuellement aux mandats politiques et de gestion correspond bien au décompte final élaboré par la bourse.

Ce contrôle nous a permis de constater une divergence entre les heures de gestion **consacrées** figurant dans le tableau en page 6 du rapport de gestion 2017 et les décomptes établis par les membres de la Municipalité :

Muheim G. 996 h (et non 1'080 h)

Schiesser C. 1123.25 h (et non 1'080 h)

D'autre part, nous ne comprenons pas pourquoi les heures de gestion non effectuées sont reportées en 2018. Elles devraient être déduites du salaire en fin d'année, puisqu'elles font



partie du salaire mensuel des membres de la Municipalité. Pour rappel, le salaire est basé en partie sur les heures de gestion par dicastère et définies pour la législature selon préavis 1/2016.

Nous souhaitons que dorénavant les compteurs soient remis à zéro fin décembre, c'est-àdire que les heures supplémentaires – si justifiées – soient payées et que les heures non effectuées soient refacturées.

Nous remercions la Municipalité du soin qu'elle met à remplir les documents nécessaires à une bonne ventilation des coûts ainsi que pour le travail, pas toujours facile, effectué en 2017.

COMPTES DE BILAN

Examen du compte de caisse

Le compte de caisse a fait l'objet d'un contrôle approfondi. Toutes les écritures sont parfaitement répertoriées et documentées. Le solde en caisse maximum s'est élevé à CHF 12'000.- soit inférieur au montant couvert par l'assurance en cas d'infraction. Le solde au 31.12.2017 s'élève à CHF 4'749.15.

Près d'une centaine d'opérations concernent des montants de moins de CHF 20.- (en particulier des remboursements de frais au personnel communal parfois inférieurs à 1 franc) et génèrent un travail administratif disproportionné. La Commission des finances est de l'avis qu'il serait judicieux d'envisager un système de remboursement plus rationnel, périodique en évitant ainsi une multiplication d'opérations comptables coûteuses car « time consuming ». La Municipalité s'est engagée à réfléchir à cette question.

Examen du compte de chèque postal (CCP)

Comme de coutume, l'essentiel des flux financiers transite par le compte de chèque postal. Un sondage a démontré que toutes les opérations sont parfaitement répertoriées et documentées. Le solde au 31.12.2017 s'établit à CHF 4'613'177.- en très forte augmentation, soit + CHF 4'076'000.-. Très clairement, cette trésorerie s'est révélée excessive dès la conclusion d'un emprunt de CHF 5'000'000.- (voir rubrique examen compte BCV) en raison du retard pris par les entrepreneurs dans la facturation des travaux de la RC 773. L'intérêt de 0.89% payé inutilement sur une partie de cet emprunt dès le mois d'octobre n'a fort heureusement pas été aggravé par l'assujettissement au taux débiteur de la BNS (- 0.75%) qui aurait pu être répercuté par la BCV sur une partie de cet excédent. D'autre part, au vu de l'évolution à la hausse des taux sur le marché des capitaux (voir chapitre états des emprunts), l'anticipation des besoins de trésorerie fut judicieuse.

Examen du compte BCV

L'examen de ce compte laisse apparaître la conclusion d'un nouvel emprunt dans le courant du mois d'octobre d'un montant de CHF 5'000'000.- pour une période de 8 ans au taux très avantageux de 0.89%.

La couverture des intérêts d'un emprunt antérieur de CHF 7'000'000.- contracté en 2014 pour 10 ans au taux de 1.66% a été provisionnée à temps.

Le compte BCV se clôture au 31.12.2017 avec un solde créditeur de CHF 39'265.65.



Examen du compte CS

Ce compte enregistre le paiement annuel des intérêts d'un emprunt de CHF 7'000'000.-contracté en 2012 pour une durée de 30 ans au taux de 2.6%. Il comptabilise également l'amortissement contractuel annuel de CHF 175'000.- Ce compte a été approvisionné en suffisance et à temps pour faire face à ces échéances évitant ainsi des intérêts débiteurs presque usuriers constatés lors d'exercices précédents. Il se clôture au 31.12.2017 avec un solde créditeur de CHF 1310.10.

Examen du compte UBS

La tenue de ce compte a servi à honorer les intérêts débiteurs d'un emprunt de CHF 1'000'000.- au taux de 3.35% contracté en 2007 pour 10 ans et au remboursement de cet emprunt. Il clôture avec un solde débiteur de CHF 10.90. Le non renouvellement d'un emprunt avec cet établissement devrait conduire, dans un but de simplification, à la clôture de ce compte.

Etat des emprunts au 31.12.2017

Au nombre de 10 comme en 2016, les emprunts à moyen et long terme se montent à CHF 35'645'000.-. Le financement des travaux de la RC 773 a conduit à une augmentation significative puisqu'ils ascendaient à CHF 31'940'000.- un an plus tôt, soit une augmentation de CHF 3'705'000.- en 2017 (+11.6%). Si l'exercice 2016 avait débouché sur une légère réduction de cet endettement de CHF 1'295'000.- (-3.9%), celui-ci fut de courte durée conformément aux craintes exprimées par la Commission des finances.

Pour mémoire, rappelons l'évolution de ces dernières années : + CHF 3'500'000.- en 2013, + CHF 3'530'000.- en 2014, + CHF 1'705'000.- en 2015, - CHF 1'295'000.- en 2016, + CHF 3'705'000.- en 2017 soit un total de + CHF 12'440'000.- sur 5 ans, d'où une augmentation de +53.6%.

Comme le mentionne le préavis (page 11), les intérêts payés découlant de cet endettement se montent à CHF 672'414.97. Ils correspondent à un taux débiteur moyen de 1.886% en constante baisse depuis plusieurs années grâce à l'évolution des taux du marché des capitaux dans le monde depuis 2008. Bien qu'ils puissent être considérés comme très avantageux, il n'en demeure pas moins qu'ils représentent 3,6 points d'impôt (1 point d'impôt = CHF 183'839.-). Il faut aussi se préparer à un changement de paradigme dans un avenir relativement proche. La politique monétaire des taux négatifs menée par la BNS ne saurait perdurer indéfiniment. La normalisation de cette politique pourrait intervenir à l'horizon de fin 2019 et provoquer un renchérissement des financements. Ce trend s'est d'ailleurs déjà mis en place en juin 2016, avec une accélération depuis décembre 2017. Il affectera vraisemblablement les finances de la Commune pour les emprunts venant à échéance ces prochaines années à moins que ces derniers puissent être remboursés grâce à une marge d'autofinancement suffisante, ce que nous appelons de nos vœux, mais qui semble improbable, étant donné l'augmentation de la facture sociale et la réforme RIE 3.

Cette hausse des taux aura un impact financier négatif qui sera, heureusement, en partie, limité par les échéances longues recommandées par la Commission des finances. En effet, 46% de nos emprunts ont une échéance entre 2025 et 2042 au taux moyen de 2.06%. Ce taux particulièrement bas pourrait bien être compensé (payé) par l'inflation à venir. Néanmoins, la Commission des finances reste de l'avis que la priorité doit être désormais donnée à notre désendettement progressif.



État des comptes de financements spéciaux et fonds de réserves

Comme mentionné au préalable, le compte 9282.18.00 Fonds de régulation péréquation n'a pas été utilisé cette année, malgré la charge additionnelle prévue pour 2017 selon les calculs de projection. Cette réserve est en place depuis 2013 et nous recommandons de l'utiliser la prochaine fois qu'une mauvaise nouvelle nous arrive au bouclement des comptes, ce d'autant plus que ces provisions sont maintenant enregistrées au travers des comptes d'actifs et passifs transitoires.

Le compte 9281.20.00 Fonds de rénovation toitures fontaines n'a plus vraiment d'utilité, puisque ces toitures ont toutes été rénovées courant 2013. Le préavis correspondant (01/2013) a été bouclé en 2016, mais les charges ont été activées dans le compte 9141.71.00 pour amortissement sur 30 ans, au lieu d'utiliser le fonds à disposition. Une correction en 2018 devrait permettre de générer un profit additionnel de CHF 57'000.-.

ASPECTS FINANCIERS DES PREAVIS

Comme à l'accoutumée, la Commission des finances a analysé un certain nombre de préavis. Nous nous sommes concentrés sur les préavis bouclés en 2017 ; les préavis encore en cours n'ont pas été inclus dans nos vérifications.

Pour boucler un préavis, les deux conditions suivantes doivent être remplies :

- toutes les entreprises concernées par les travaux ont été consultées et ont confirmé que toutes leurs factures ont été établies;
- le Municipal en charge a confirmé le bouclement définitif du préavis.

Nous souhaitons également mentionner que l'amortissement (linéaire) des crédits débute dans l'année du bouclement du préavis concerné.

Vérification du préavis 03/2011 - Demande de crédit pour la reconstruction du refuge de « Malatête »

Ce préavis datant de 2011 est basé sur le préavis d'intention 10/2009 intitulé : reconstruction du refuge de Malatête.

Le montant du crédit demandé s'élève à CHF 195'000.-. Le préavis d'intention prévoyait des participations sous forme de dons en espèces ou en nature à hauteur de CHF 141'240.-. Ces dons ont finalement atteint le montant de CHF 158'429.65 (augmentation de CHF 17'189.65). Les coûts de constructions effectifs se chiffrent à CHF 165'595.85 ce qui représente une économie de CHF 29'404.20 par rapport au crédit demandé.

La reconstruction de Malatête n'aura finalement coûté que CHF 7'166.20 à la Commune de Belmont.



Vérification du préavis 09/2016 - Réfection de l'église catholique St. Nicolas de Flüe

En 2009 la Municipalité a pris connaissance du courrier de la Ville de Lausanne pour demander une participation financière à la réfection de l'église St. Nicolas de Flüe. La comptabilité a ainsi provisionné un montant de CHF 200'000.- en vue de ces travaux à effectuer.

En 2016, la demande de crédit à hauteur de CHF 291'000.- a été présentée au Conseil communal sous forme du préavis 09/2016. En 2017, la Ville de Lausanne a adressé à la commune de Belmont la facture finale pour un montant de CHF 264'500.-. La différence en faveur de la commune (CHF 27'000.-) s'explique par la non-utilisation de la réserve de 10%.

Vérification du préavis 14/2015 - Crédit d'étude pour la requalification, l'assainissement des équipements et du bruit des routes des Monts-de-Lavaux, du Burenoz et des Chaffeises

Ce préavis fait objet d'une demande de crédit à hauteur de CHF 927'000.- pour une étude de faisabilité concernant les tronçons routiers susmentionnés.

La partie de l'étude dédiée au tronçon Burenoz-Grands Champs-Chaffeises se chiffre à CHF 167'685.65. Puisque les travaux y relatifs ont été repoussés à une date ultérieure, la Municipalité a décidé de boucler ce préavis et de transférer le solde de CHF 759'314.45 en diminution de la demande de crédit pour les travaux de réhabilitation de la RC 773c en traversée de localité (préavis 01/2017). Suite au bouclement du préavis 14/2015, la comptabilité a pu procéder au premier amortissement du montant dédié au tronçon Burenoz-Grands Champs-Chaffeises.

ORPC (organisation régionale de protection civile) <u>STEP de Pully (station épuration)</u>

Nous avons consulté les documents suivants :

ORPC: comptes 2017

• STEP : rapport et décompte de l'exercice 2017

Sans entrer dans le détail de ces comptes (les Municipaux en charge de ces deux dicastères l'ayant fait avant nous), nous avons constaté la bonne tenue des comptes et la clarté des documents soumis.

Nous avons aussi pu vérifier que les participations versées à ces organismes par la Commune de Belmont (comptes 660.3521.05 et 461.3526.04) correspondent bien aux documents sous revue.



RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE

Le rapport qui nous est parvenu le 8 mai stipule que les travaux de vérification se sont déroulés du 9 au 11 avril 2018.

Une révision intermédiaire a eu lieu le 17 janvier 2018.

Le rapport atteste que :

- les contrôles ont été conduits, en conformité avec les directives pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le Département des institutions et de la sécurité le 4 décembre 2017,
- les comptes sont tenus avec soin et exactitude, tous les documents comptables sont classés de manière ordonnée,
- l'organisation du travail de notre boursier, l'enregistrement et l'établissement des divers documents, pièces justificatives, n'appellent pas d'observation particulière,
- toute la documentation nécessaire aux contrôles de la fiduciaire a été spontanément produite par notre boursier et son adjointe,
- le bilan de notre commune, arrêté au 31 décembre 2017, ainsi que les comptes de fonctionnement résultent bien de la comptabilité.

Remarques

Du rapport de la fiduciaire Fidinter, nous relevons les points suivants :

Textes originaux tirés du rapport

Sur les comptes 2017

Au 31.12.2017, le fonds de réserve pour débiteurs douteux a été maintenu à CHF 400'000.- (compte 9282.14) par mesure de prudence.
 La Commune de Belmont provisionne habituellement dans ses comptes le 50% du montant provenant du « calcul de l'évaluation des risques des débiteurs personnes physiques et morales » établi par l'Administration cantonale des impôts (ACI). En prenant la moitié de l'évaluation du risque sur débiteurs selon l'ACI, une réduction de l'ordre de CHF 19'000.- (CHF 66'000.- à fin 2016) aurait pu être faite au profit du résultat de l'exercice (produit dans le compte 210.4800.00). Le fonds de réserve existant couvre le risque réel de perte sur les créances ouvertes au 31.12.2017.

La Commission des finances approuve cette mesure de prudence.

ReCom :

ReCom a viré des acomptes tout au long de l'année qui sont basés sur les versements des clients auprès de cette société. Le solde du compte courant débiteur ReCom (compte 9115.02) s'élève au 31.12.2017 à CHF 617'111.22.

Ce montant diffère de celui confirmé par le service comptable de ReCom qui se monte à CHF 600'147.54. Des investigations complémentaires doivent être effectuées rapidement par le service des finances pour identifier l'origine et expliquer l'écart par rapport à la comptabilité à fin 2017 de CHF 16'963.68.



- Le compte capital (compte 9290.01) a enregistré l'attribution de l'excédent de recettes de l'exercice 2017 de CHF 290'240.12 et s'élève au 31 décembre 2017 à CHF 958'366.15.
- Valeurs hors bilan au 31.12.2017 :

Réseau électrique : CHF 3'876'683.60 (2016 = CHF 4'015'136.55) Eclairage public : CHF 730'401.40 (2016 = CHF 756'487.20)

Sur l'exercice 2017

• La signature électronique a été mise en place entre fin 2017 et début 2018, ce qui a généré un travail supplémentaire important.

Ce nouveau mode de faire, bien que gourmand en temps lors de la phase d'installation, permettra un meilleur suivi des factures en circulation pour visa. Qui dit meilleur suivi dit aussi gain de temps. La Commission des finances examinera le processus lors de l'examen des comptes 2018.

Recommandation :

Nous relevons que le contrôle de la comptabilité est un processus continu, autant au niveau du suivi budgétaire du compte de fonctionnement que pour les préavis d'investissement et les réconciliations des comptes de bilan en général.

Nous vous recommandons d'analyser l'opportunité de la mise en place d'un système de contrôle trimestriel permettant d'identifier les différences à réconcilier et les régler au fur et à mesure de l'année.

Cette recommandation réjouit votre commission, car dans notre rapport sur les comptes 2016, nous avions écrit :

« Une bonne gestion budgétaire devrait s'accompagner de revues périodiques du budget en cours d'année. La Commission des Finances recommande la production d'un rapport à minima trimestriel permettant la comparaison des comptes réels au budget et l'identification de dépassements. »

Lors du contrôle des comptes 2018, nous reviendrons sur cette thématique afin de voir ce qui a été mis en place pour répondre à ces recommandations.



REFLEXIONS

On peut relever la volonté de nos autorités de maitriser leurs charges et de ne dépenser que le strict nécessaire, même si certains budgets pourraient être mieux respectés, comme celui des frais de réceptions et manifestations.

On constate cependant une dépendance de plus en plus forte de notre santé financière avec les charges cantonales : facture sociale, péréquation et réforme policière. Et il semblerait que l'arrivée de la RIE III ne va pas améliorer la situation.

A noter également la difficulté de conserver la maîtrise des charges des structures partagées avec d'autres communes, comme les écoles, le service informatique, le bureau du SDEL, le réseau d'accueil PPBL, etc.

Ces charges sont malheureusement régulièrement en augmentation et nous avons le sentiment que Belmont subit sans pouvoir agir.

Ainsi, par exemple, nous relevons le fait qu'il nous a été interdit à ce jour d'avoir accès au rapport d'audit réalisé par le Contrôle Cantonal des Finances sur le réseau d'accueil Pully-Paudex-Belmont-Lutry (PPBL). Notre Syndic tente, par l'entremise du Conseil d'État, de nous donner accès à ce document.

Du côté positif, il faut rappeler la croissance de notre population et l'augmentation des recettes fiscales. Même si nous n'avons pas encore atteint notre cible de 4000 habitants, les 98 habitants supplémentaires par rapport à 2016 ont permis d'accroître nos revenus et les nouvelles constructions réalisées à la route d'Arnier et au chemin des Pralets devraient nous permettre de poursuivre cette tendance.

Nous tenons également à relever les progrès réalisés dans la tenue de nos comptes. Ceci est d'autant plus important que nous allons bientôt devoir changer de plan comptable avec l'arrivée de MCH2.

L'arrivée début 2017 d'une adjointe à notre boursier a permis de renforcer les moyens nécessaires à une bonne gestion de notre comptabilité.

Ainsi, c'est avec grande satisfaction que nous avons appris la future mise en place d'une comptabilité auxiliaire pour le suivi des investissements.

Nous souhaitions également remercier les auditeurs pour leur travail de révision de nos comptes. Cela fait maintenant 13 ans que Fidinter effectue ce travail pour notre Commune. Aussi, même si le travail de Fidinter est irréprochable, nous pensons que le moment est venu d'envisager un changement de société d'audit et une remise au concours de ce mandat.

Nous terminons notre rapport en remerciant sincèrement tous les membres de la Municipalité et de l'Administration Communale pour les efforts réalisés tout au long de l'année pour contenir nos charges.

Même si cette année a bénéficié de conditions très favorables, ces efforts commencent à porter leurs fruits. Il est donc essentiel de poursuivre dans cette voie.

La Commission des Finances est à votre entière disposition pour vous aider dans cette tâche.



CONCLUSIONS

La Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 29 mai 2018

Préavis no 02/2018 « Comptes 2017 »

et vous recommande :

- de l'adopter tel que présenté, ainsi que les conclusions sous point 12,
- d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2017 tels que présentés,
- de donner décharge à la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne pour sa gestion financière de l'exercice sous revue,
- de relever la Commission des finances du mandat concernant les comptes de l'exercice 2017.

Jean-Pierre BOLAY
Président

Jean-Claude FAVRE

Michel HENCHOZ

Amélie RAMONI-PERRET

Charlotte TOUATI de JONGE